



Hausse des créations d'emplois privés en Ile-de-France en 2015

En 2015, l'emploi dans le secteur privé en Ile-de-France progresse, alors que dans le même temps, le nombre de salariés signe une timide progression au niveau national. La reprise de l'activité des services a permis à l'emploi de croître, dans un contexte d'inflation réduite qui limite l'évolution des salaires. Cependant, la hausse de l'emploi a permis de rattraper le niveau d'avant la crise économique de 2008. Néanmoins, les évolutions apparaissent contrastées selon les secteurs et les départements.

CHIFFRES CLÉS

0,4 %

c'est la progression de l'emploi moyen en Ile-de-France en 2015.

+ 1,9 %

c'est l'évolution de l'emploi dans la zone d'emploi de Meaux, la zone la plus dynamique d'Ile-de-France en 2015.

La hausse des effectifs permet de rattraper le niveau d'avant crise.

La région parisienne compte 4,542 millions de salariés en moyenne sur l'année, soit 25,5 % des effectifs du secteur privé national. Cumulée sur l'année, la masse salariale francilienne totale s'élève à 175,3 milliards d'euros, soit 32,7 % de celle de la France entière.

L'emploi moyen progresse de 0,4 % par rapport à son niveau de l'année 2014. La comparaison de l'effectif à la fin de l'année 2015 par rapport à celui de fin 2014 fait néanmoins apparaître une progression plus importante de 0,7 %. Cette hausse moyenne permet néanmoins à l'emploi de rattraper son niveau record de 2008 d'avant la crise économique.

Contrairement à l'année dernière, les PME ont été très actives en 2015. Ainsi, les petites entreprises (10 à 49 salariés) ont vu croître leur niveau d'emploi de 1,1 % en moyenne, tandis que, dans les moyennes entreprises (50 à 249 salariés), il est en progression de 0,9 %. À l'inverse, les effectifs des plus petites et plus grandes entreprises n'augmentent que de 0,2 % en un an.

Les principaux chiffres 2015

	Niveau 2015	Évolution annuelle (en %)					Évolution sur 5 ans 2015/2010 (en %)
		2011	2012	2013	2014	2015	
Ile-de-France							
Emploi salarié (en milliers)	4541,7	+ 1,0	+ 0,3	+ 0,0	+ 0,3	+ 0,4	+ 2,1
Nombre d'établissements (en milliers)	394,9	+ 0,9	+ 0,9	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,7	+ 3,8
Masse salariale (en Md€)	175,3	+ 3,8	+ 2,3	+ 1,4	+ 1,8	+ 2,1	+ 11,9
SMPT (en €)	3 217	+ 2,8	+ 2,0	+ 1,4	+ 1,4	+ 1,7	+ 9,6
France							
Emploi salarié (en millions)	17,8	+ 1,1	+ 0,0	- 0,6	+ 0,0	+ 0,1	+ 0,5
Nombre d'établissements (en millions)	1,8	+ 0,6	+ 0,3	- 0,1	+ 0,0	- 0,1	+ 0,6
Masse salariale (en Md€)	536,2	+ 3,6	+ 2,1	+ 1,2	+ 1,5	+ 1,6	+ 10,5
SMPT (en €)	2 513	+ 2,5	+ 2,2	+ 1,8	+ 1,5	+ 1,5	+ 9,9

SMPT = Salaire mensuel moyen par tête

Source : Urssaf - Acofos

Les données régionales par taille d'entreprise

	Établissements			Effectif moyen			SMPT		
	Niveau (en milliers)	Évolution 2015/2014 (%)	Évolution 2015/2010 (%)	Niveau (en milliers)	Évolution 2015/2014 (%)	Évolution 2015/2010 (%)	Niveau (en milliers)	Évolution 2015/2014 (%)	Évolution 2015/2010 (%)
1 à 9 salariés	295,3	+ 0,5	+ 3,5	780,9	+ 0,2	+ 3,1	2 213	+ 1,1	+ 6,8
10 à 49 salariés	49,7	+ 1,9	+ 3,9	793,0	+ 1,1	+ 1,9	3 076	+ 1,7	+ 8,2
50 à 249 sal.	16,4	+ 0,3	+ 3,4	746,5	+ 0,9	+ 0,9	3 644	+ 1,2	+ 11,6
Plus de 250 sal.	33,6	+ 0,6	+ 6,4	2221,2	+ 0,2	+ 2,1	3 476	+ 1,9	+ 10,2

SMPT = Salaire mensuel moyen par tête

Source : Urssaf - Acofos

AVERTISSEMENT. L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en oeuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

Évolution de l'emploi par secteur d'activité

	Ile-de-France					France	
	Effectif 2015	Évolution annuelle 2015 / 2014		Évolution sur 5 ans 2015 / 2010		Évolution 2015/2014 2015/2010	
Industrie	439 578	- 6 854	- 1,6 %	- 24 845	- 5,4 %	- 1,2 %	- 4,6 %
Industrie Agro alimentaire	47 498	+ 792	+ 1,7 %	+ 3 072	+ 6,9 %	+ 0,5 %	- 1,0 %
Equipements électriques, électroniques, informatiques	74 414	- 1 471	- 1,9 %	- 6 772	- 8,3 %	- 1,9 %	- 6,9 %
Fabrication de matériels de transport	71 508	- 1 824	- 2,5 %	- 4 194	- 5,5 %	- 1,9 %	- 3,7 %
Autres produits industriels	166 606	- 4 432	- 2,6 %	- 19 592	- 10,5 %	- 1,7 %	- 7,4 %
Industries extractives, énergie, eau	79 552	+ 81	+ 0,1 %	+ 2 641	+ 3,4 %	+ 0,2 %	+ 4,3 %
Construction	279 706	- 3 849	- 1,4 %	+ 8 312	+ 3,1 %	- 3,0 %	- 7,4 %
Tertiaire	3 720 513	+ 30 428	+ 0,8 %	+ 111 224	+ 3,1 %	+ 0,6 %	+ 2,6 %
Commerce - Réparation d'automobiles et de motocycles	697 203	+ 3 383	+ 0,5 %	+ 8 043	+ 1,2 %	+ 0,2 %	- 0,3 %
Transports	367 804	+ 635	+ 0,2 %	- 2 233	- 0,6 %	0,0 %	- 0,6 %
Hébergement et restauration	298 260	+ 5 777	+ 2,0 %	+ 25 568	+ 9,4 %	+ 1,5 %	+ 6,6 %
Information et communication	377 357	+ 1 776	+ 0,5 %	+ 1 561	+ 0,4 %	+ 0,8 %	+ 3,2 %
Activités financières et d'assurance	315 579	+ 354	+ 0,1 %	- 695	- 0,2 %	+ 0,4 %	+ 1,1 %
Activités immobilières	75 867	- 676	- 0,9 %	- 2 725	- 3,5 %	- 2,4 %	- 7,0 %
Activités scientifique et technique - soutien et service administratif hors intérim	953 696	+ 12 295	+ 1,3 %	+ 46 868	+ 5,2 %	+ 1,0 %	+ 5,0 %
Santé / action sociale (+ administration publique / défense / enseignement)	401 208	+ 6 214	+ 1,6 %	+ 31 699	+ 8,6 %	+ 1,0 %	+ 6,2 %
Autres activités de service	233 539	+ 670	+ 0,3 %	+ 3 138	+ 1,4 %	+ 0,8 %	+ 2,0 %
Total hors intérim	4 439 797	+ 19 725	+ 0,4 %	+ 94 691	+ 2,2 %	0,0 %	+ 0,4 %
Intérim	101 868	+ 617	+ 0,6 %	- 2 806	- 2,7 %	+ 3,2 %	+ 4,6 %
Total	4 541 665	+ 20 342	+ 0,4 %	+ 91 885	+ 2,1 %	+ 0,1 %	+ 0,5 %

Source : Urssaf - Acoff

La masse salariale progresse de 2,1 % en 2015 par rapport à 2014. L'Ile-de-France connaît une hausse plus dynamique que celle observée en France. Le salaire moyen par tête (SMPT) est de fait en augmentation de 1,7 % en moyenne sur l'année. Il semble que les grandes entreprises ont privilégié la hausse du salaire (+ 1,9 %) à la création d'emplois en 2015.

Des évolutions disparates selon les activités

L'industrie continue à perdre des emplois à un rythme toujours important en 2015 (- 1,6 %, après - 1,7 % l'année précédente et 1,1 % entre 2012 et 2013). Sur 5 ans, le déficit d'emploi est de - 5,4 %. La fabrication de

matériels de transport subit toujours les rééquilibrages adoptés post-crise, avec des aménagements des lignes de production au niveau francilien (- 2,5 % en moyenne sur un an). A contrario, l'industrie agroalimentaire affiche une croissance de ses effectifs de 1,7 %.

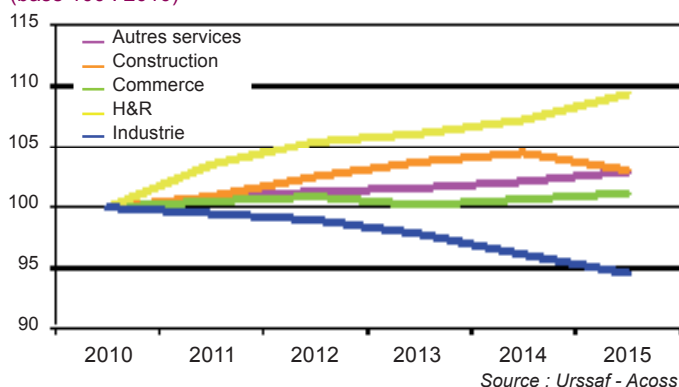
L'emploi dans la construction affiche en moyenne une détérioration de 1,4 % comparée à 2014. Alors que le génie civil a stagné en moyenne entre 2015 et 2014, la construction de bâtiments et les travaux spécialisés ont vu leurs effectifs chuter. Rappelons que l'année 2014 avait été une année record pour la construction.

L'emploi dans le tertiaire est en hausse de 0,8 % en moyenne sur l'année.

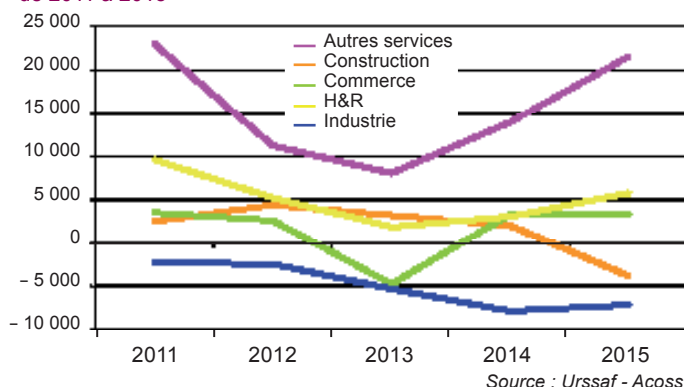
La hausse de ce grand secteur, qui représente 81,9 % des emplois privés

d'Ile-de-France, explique la dynamique de cette année. Le commerce, soit le secteur employant le plus dans le tertiaire, affiche une hausse significative de l'emploi (+ 0,5 % en moyenne entre 2015 et 2014). Le secteur de l'hébergement et la restauration a affiché sur l'année une bonne dynamique (+ 2,0 %) tout comme les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie qui restent orientées à la hausse (+ 2,1 %). Le secteur action sociale et hébergement médico-social poursuit sa progression, avec une hausse annuelle moyenne de 3,1 %. Sur cinq ans, il a vu ses effectifs augmenter de 18,1 %. À l'inverse, les télécommunications et l'administration publique de statut privé perdent de l'emploi (avec respectivement 2,4 % et 1,7 % en moyenne sur un an).

Évolutions annuelles de l'emploi de 2010 à 2015 (base 100 : 2010)



Variations annuelles de l'emploi sur 5 ans de 2011 à 2015



Évolution des activités les plus dynamiques sur 5 ans par département en Nace38

Départements	Niveau 2015	Évolution 2015/2010	Niveau 2015	Évolution 2015/2010	Niveau 2015	Évolution 2015/2010
	milliers	Variation 2015/2010 (milliers)	milliers	Variation 2015/2010 (milliers)	milliers	Variation 2015/2010 (milliers)
Paris (75)	Activités informatiques		Action sociale et hébergement médico-social		Industries extractives	
	63,0	23,3 % 11,91	53,6	22,5 % 9,85	1,0	15,2 % 0,14
Seine-et-Marne (77)	Recherche et développement		Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion déchets et pollution		Fabrication de matériels de transport	
	1,4	46,5 % 0,46	3,1	41,9 % 0,92	6,0	19,2 % 0,98
Yvelines (78)	Action sociale et hébergement médico-social		Arts, spectacles et activités récréatives		Hébergement et restauration	
	20,3	12,4 % 2,23	7,0	10,3 % 0,65	19,8	19,2 % 0,91
Essonne (91)	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques		Arts, spectacles et activités récréatives		Fabrication de matériels de transport	
	13,2	22,8 % 2,44	5,1	17,4 % 0,76	4,5	15,6 % 0,61
Hauts-de-Seine (92)	Cokéfaction et raffinage		Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		Action sociale et hébergement médico-social	
	1,3	139,9 % 0,77	22,1	28,0 % 4,85	23,6	22,7 % 4,37
Seine-Saint-Denis (93)	Télécommunications		Action sociale et hébergement médico-social		Industrie chimique	
	7,7	107,5 % 3,98	17,2	24,2 % 3,35	3,7	13,9 % 0,45
Val-de-Marne (94)	Action sociale et hébergement médico-social		Hébergement et restauration		Industries agro-alimentaires	
	16,7	18,9 % 2,66	19,1	13,2 % 2,22	6,0	12,1 % 0,65
Val-d'Oise (95)	Activités informatiques		Action sociale et hébergement médico-social		Autres activités de services	
	7,2	87,6 % 3,38	15,1	14,9 % 1,98	7,5	10,5 % 0,71

Source : Urssaf - Acoiss

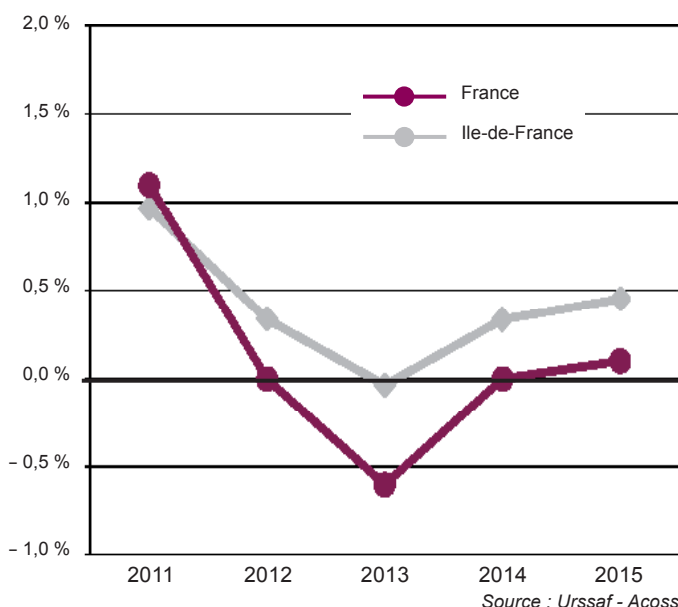
Les évolutions à long terme dans les départements

L'action sociale est le secteur qui s'est le plus développé en cinq ans en Ile-de-France. Ce secteur fait souvent partie des trois secteurs qui ont le plus progressé sur cinq ans à l'intérieur de chaque département.

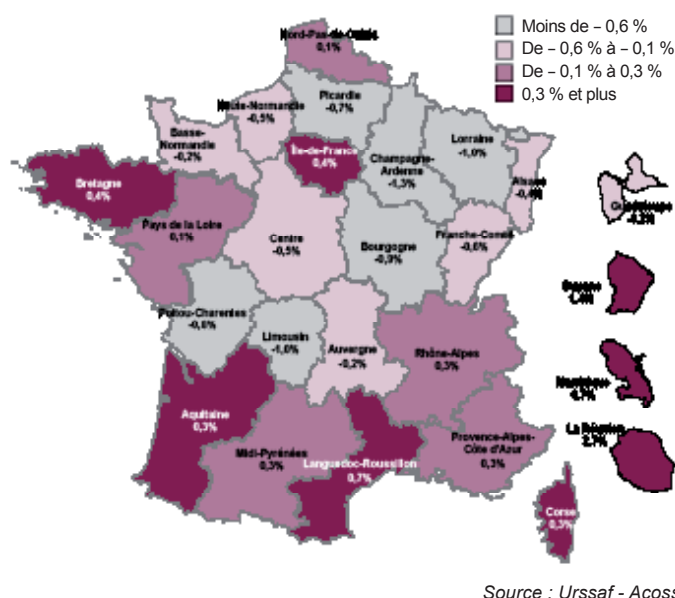
À Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis, les hausses dépassent les 22 %. La production et la distribution d'électricité et de gaz a également connu une croissance importante dans deux départements (Seine-et-Marne, Hauts-de-Seine). Le secteur de l'hébergement et la restauration a été dynamique dans le Val-de-Marne (+ 13,2 %).

Les activités informatiques ont progressé sur cinq ans à Paris (+ 11 910 emplois) et dans le Val-d'Oise (+ 3 380 emplois) en profitant, notamment en 2015, de concentrations et de déménagements. Ces derniers ont également affecté les télécommunications en Seine-Saint-Denis où le secteur a doublé ses effectifs sur cinq ans.

L'évolution en moyenne annuelle de l'emploi sur 5 ans



L'évolution régionale de l'emploi entre 2014 et 2015



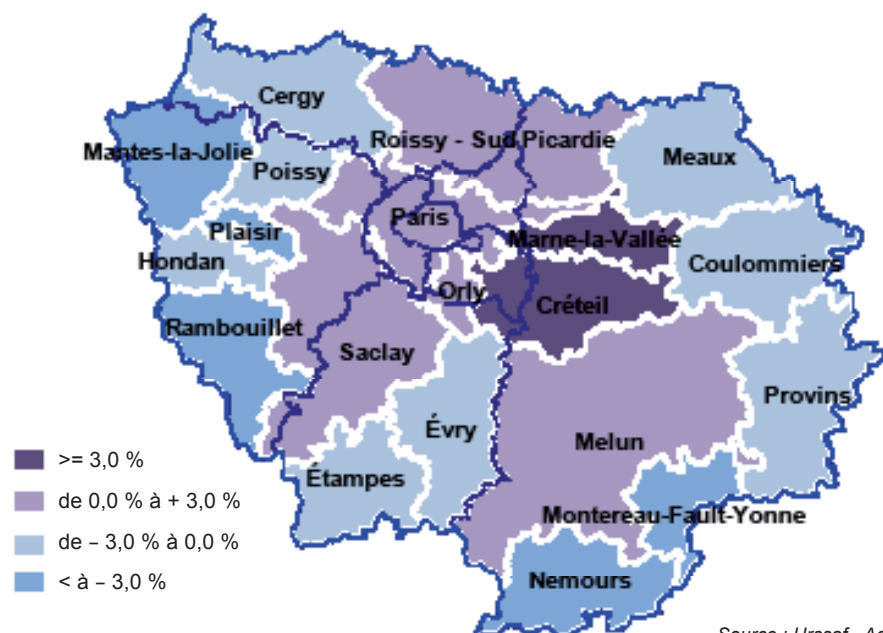
Les zones d'emploi de Marne-la-Vallée, Créteil, Orly et Paris dynamisent l'emploi francilien

Les zones d'emploi de Marne-la-Vallée, Créteil, Orly et Paris sont les seules zones à avoir dépassé les 2,6 % de création d'emplois sur cinq ans. Elles sont ainsi les zones qui ont le plus

progressé depuis le début de la crise. Par contre, les zones d'emploi situées en périphérie de la région ont continué à perdre des emplois, avec des reculs pouvant atteindre 3,1 % en cinq ans.

Sur un an, les zones de Meaux (+ 1,9 %) et Melun (+ 1,3 %) affichent les dynamiques les plus importantes, devant la zone de Roissy (+ 1,0 %).

Évolution du niveau d'emploi par zones d'emploi sur 5 ans



Les zones* d'emploi les plus dynamiques** en 2015

	Niveau 2015	Variation 2015/2014	Évolution 2015/2014
		Variation 2015/2010	Évolution 2015/2010
1102 - Marne-la-Vallée	121,4	0,36 6,30	0,3 % 5,5 %
1117 - Créteil	121,0	- 0,33 3,66	- 0,3 % 3,1 %
1118 - Orly	188,9	0,02 4,91	0,0 % 2,7 %
1101 - Paris	2 868,8	15,76 72,42	0,6 % 2,6 %
1105 - Melun	91,0	1,14 2,18	1,3 % 2,5 %
1116 - Saclay	412,5	1,15 7,75	0,3 % 1,9 %
0056 - Roissy-Sud Picardie	342,4	3,53 3,26	1,0 % 1,0 %
1115 - Évry	97,9	0,64 - 0,19	0,7 % - 0,2 %
1109 - Houdan	7,3	- 0,09 - 0,06	- 1,3 % - 0,8 %
1111 - Poissy	57,2	- 0,40 - 0,53	- 0,7 % - 0,9 %
1114 - Étampes	10,1	0,06 - 0,17	0,5 % - 1,6 %

* Parmi les + de 1000 salariés

** Sur la base de l'évolution 2015/2010

Source : Urssaf - Acoss

Sources et méthodologie

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celle-ci est présente dans les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus des Bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) ou de la Déclaration sociale nominative (DSN), remplis par les employeurs dans le cadre de la déclaration des cotisations sociales aux Urssaf.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss).

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'effectif moyen trimestriel est égal à la demi-somme de l'effectif de fin de trimestre et de l'effectif de fin du trimestre précédent.

L'effectif moyen annuel est égal à la moyenne des effectifs moyens trimestriels de l'année.

Le taux d'évolution en moyenne annuelle est égal à la somme des quatre derniers trimestres divisée par la somme des quatre trimestres précédents.

Le nombre d'entreprises et d'établissements en moyenne annuelle est égal à la moyenne des dénombrements trimestriels de ces entités. Ceux-ci recensent les entités ayant déclaré une masse salariale au cours du trimestre.

Les séries trimestrielles de l'emploi et de la masse salariale produites nationalement par l'Acoss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique.

L'ensemble des publications statistiques de l'Acoss et des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont mises à disposition sur acoss.fr.

Numéro ISSN : 2273-6689

Directeur de la publication :
Philippe Renard

Rédacteurs :
Matthieu Goussot, Serge Mercier

Contact (département Statistiques) :
stats.idf@urssaf.fr

www.blog.paris.urssaf.fr